

Sherbrooke, le 23 novembre 2016

Objet : Demande d'accès aux documents-- 2393-2395, chemin Lemire à Sherbrooke

Madame,

En réponse à votre demande d'accès reçue le 2 novembre dernier, concernant l'objet précité, vous trouverez ci-joint les documents accessibles. Il s'agit de :

1. Rapport d'inspection, MDDELCC, 2002-08-07, 2 p;
2. Rapport d'évènement, MDDELCC, 1990-09-26, 4 p;
3. Rapport d'évènement, MDDELCC, 1990-03-122 p;
4. Lettre, MDDELCC, 1990-03-06, 1 p;
5. Rapport d'évènement, 1990-02-07, 1 p;
6. Lettre, MDDELCC, 1989-12-11, 1 p;
7. Rapport d'inspection, MDDELCC, 1989-09-11, 16 p;
8. Lettre, MDDELCC, 1988-11-04, 1 p;

Vous noterez que dans certains documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information.

Veillez recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Original signé par

MP/

Michèle Pinard
Répondante régionale de
l'accès aux documents

p. j.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. :

Date : 7 août 2002

1. IDENTIFICATION

- . Date d'inspection : 07 août 2002
 - . Inspecteur / inspectrice : Rade Skrga
 - . Accompagné(e) de : Michel Léonard
 - . Lieu inspecté : Peterbilt Sherbrooke inc.
2395, ch. Lemire
Fleurimont J1H 5H3
- Heure : Arrivée : 10H10
Départ : 10H30

Adresse postale (si différente)

- . Plaignant / Plaignante : Rencontre : Non

Nom/Adresse

Téléphone

Nom/Fonction

Téléphone

- (819) 565-7056

. Personnes

rencontrées : Michel Joly, Président

- . Pièce(s) annexée(s) : Photo Croquis Plan(s) Carte(s)

Nombre : No : No :

Échantillons

Eau Air Sol Flore Faune Déchets

Autres annexes 1.

Précisez 2.

- . But(s) : Faire un suivi.

/Réf. :

Date : 7 août 2002

Rapport d'inspection (suite)**2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION**

Les filtres usés sont entreposés dans un baril identifié, situé à l'intérieur de bâtiment. Ils sont récupérés par art 23-24

Le baril contenant l'antigel est entreposé à l'extérieur du garage, il n'est pas identifié.

Les huiles usées sont entreposées dans un réservoir en surface (capacité 22 500 litres), à simple paroi, non identifié. Il est situé dans un abri en bois (tous les quatre côtés fermés, avec le toit) éloigné trentaine de mètres du garage. Le réservoir est dans un bassin de rétention très grand et il est protégé contre la corrosion. La tuyauterie servant à amener les huiles usées du garage jusqu'au réservoir est souterraine et en plastique. Le niveau d'huiles usées est mesuré mensuellement avec un baton.

Monsieur Joly nous a faxés la copie de la dernière facture du récupérateur d'huiles usées. La copie date de 06 mars 2000 et c'était la dernière récupération d'huile usée. Le garage était sous-loué puis, un certain période, fermé. Ça fait environ 18 mois que le garage PETERBILT est ouvert. Il n'y avait pas besoin de récupérer les huiles usées jusqu'à date.

3. CONCLUSION

- Le baril d'antigels n'est pas identifié et il n'est pas sous un abri.
- Le réservoir (ou l'abri) d'huiles usées n'est pas identifié.

4. RECOMMANDATIONS

Ils vont identifier le baril et le réservoir d'ici quelques jours et amener le baril entreposant l'antigel à l'intérieur du garage dès que la personne responsable retourne des vacances.
Faire un suivi téléphonique.

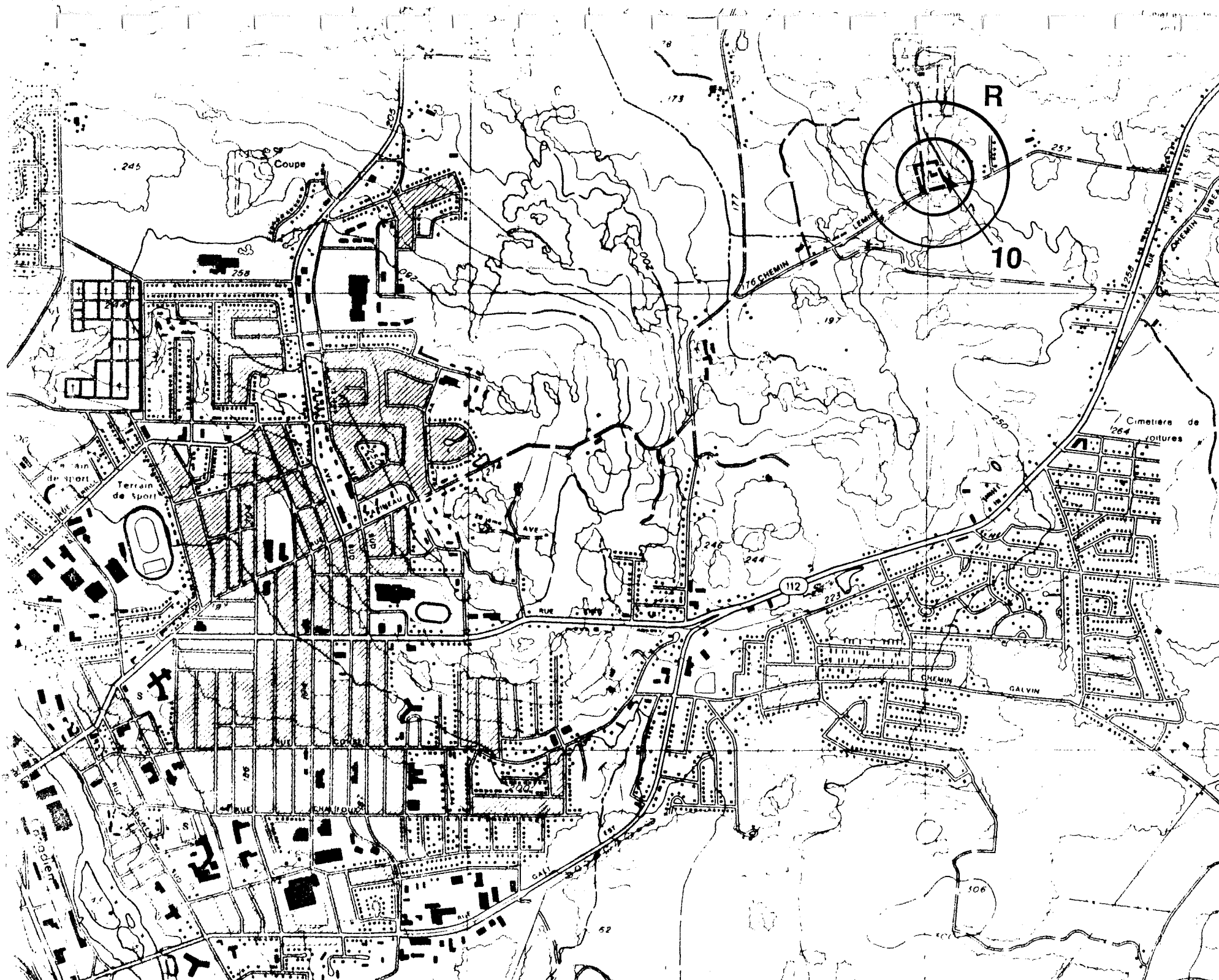
5. VÉRIFICATION

Rédigé par : Rade Stross 2002-08-07
Signature A M J

Vérifié par : Nicholas 2002-08-07
Signature A M J

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

*La tuyauterie souterraine devant être à double paroi et
pourvu d'un système de détection automatique de fuite entre les
parois. Art 58 du B.M.D. Bassin de rétention en béton
ML.*



LÉGENDE

ZONE INONDABLE

- Réurrence 20 ans
- Réurrence 100 ans
- Réurrence non spécifiée

ZONAGE MUNICIPAL

- R Résidentiel
- C Commercial
- RC Résidentiel et commercial

A moins de 300 mètres:

- 1 - d'un parc ou parc national
- 2 - d'une réserve écologique
- 3 - d'une réserve ou refuge faunique
- 4 - d'un parc municipal
- 5 - d'un terrain de golf
- 6 - d'une base de plein air
- 7 - d'un centre de ski alpin
- 8 - d'une plage publique
- 9 - d'un plan ou cours d'eau
- 10 - d'un immeuble utilisé à des fins résidentielles, religieuses ou éducatives
- 11 - d'une colonie de vacances
- 12 - d'un établissement au sens du MSSS
- 13 - d'un établissement de transformation de produits alimentaires
- 14 - d'un établissement hôtelier et restaurant
- 15 - d'un terrain de camping et de caravanning

Le Groupe S.M.

Aménatech inc.
 Une division du Groupe S.M. inc.
 115, boulevard St-Hubert (Québec) J1L 1A8
 (514) 566-8511 - Télécopieur: (514) 566-8224
 2111, boulevard Ferland (Québec) J4G 9T7
 (514) 651-9981 - Télécopieur: (514) 651-9541

PROJET: **INSPECTION ET INVENTAIRE DES SITES D'ENTREPOSAGE DE DÉCHETS DANGEREUX**

TITRE: **02749 DIESEL FLEURIMONT INC.**

DESSINÉ PAR: M. G.	DATE: 26 SEPT. 1989
VÉRIFIÉ PAR: PG	DOSSIER NO: 9-6132-000
APPROUVÉ PAR: C.R.	FEUILLE: 1 DE 1
ÉCHELLE: 1 : 20 000	RÉFÉRENCE: 21 E 05-200-0201

RAPPORT D'INSPECTION - ENTREPOSAGE DE DECHETS DANGEREUX

1 - Identification de l'entreprise

Nom de l'entreprise : Diésel Fleurimont Inc.

Raison sociale (si différente) : _____

Producteur de déchets dangereux : oui non

No. fichier central des entr. (FCE) : _____ No. générateur (MENVIQ) : 02749
 (à l'usage du MENVIQ) (à l'usage du MENVIQ)

Adresse du lieu d'entreposage : 2395, Chemin Lemire
Fleurimont (Québec)
 CP: J1H 5H3 Tél.: (819) 566-2366

Adresse postale (si différente) : _____
 CP: _____ Tél.: (_____) _____

Nom du responsable local, fonction et no. tél. urgence : Michel Joly
Propriétaire Tél.: (819) 566-2366

Présence de déchet de BPC : oui non

Autres déchets dangereux : oui non

Présence de BPC en usage : oui non

C.A. pour l'entreposage : oui non
 si oui date d'émission (A/M/J) : 19 ___ / ___ / ___

C.C. pour l'entreposage : oui non
 si oui date d'émission (A/M/J) : 19 ___ / ___ / ___

Entreposage de BPC depuis (A/M/J) : 19 ___ / ___ / ___
 Autres D.D. depuis (A/M/J) : 19 7/ ___ / ___

D.D. d'une seule provenance : oui non
 sinon de combien de provenances : _____

Registre disponible et à jour : oui non

Rapport annuel 88 expédié au MENVIQ : oui non

2 - Localisation du lieu

Joindre au dossier une carte topographique (1:20 000) ou une photographie aérienne (1:5 000 ou agrandissement correspondant).
 Localiser et délimiter le lieu d'entreposage sur ces documents.
 Compléter le dossier avec des photographies prises sur place.

Normes de localisation	oui	non	si oui, à combien de mètres
Dans une plaine de débordement dont la récurrence de débordement est de 100 ans ou moins		X	
Dans un territoire zoné par l'autorité municipale pour des fins résidentielles, commerciales ou résidentielles, ou à moins de 300 mètres d'un tel territoire	X		a l'intérieur d'une zone résidentielle
A moins de 150 mètres d'un chemin public entretenu par le MTQ et/ou à moins de 50 mètres d'un autre chemin public	X		20 m d'un autre chemin public
A moins de 300 mètres :			
d'un parc ou parc national		X	
d'une réserve écologique		X	
d'une réserve ou refuge faunique		X	
d'un parc municipal		X	
d'un terrain de golf		X	
d'une base de plein air		X	
d'un centre de ski alpin		X	
d'une plage publique		X	
d'un plan ou cours d'eau		X	
d'un immeuble utilisé à des fins résid., relig. ou éducatives	X		20 m d'une résidence
d'une colonie de vacances		X	
d'un établissement au sens du MSSS		X	
d'un établissement de transformation de produits alimentaires		X	
d'un établissement hôtelier et restaurant		X	
d'un terrain de camping et de caravaning		X	

P.G. *[Signature]*

3 - Description générale du lieu

A) Affichage à l'entrée du lieu

-nom de l'entreprise inadéquat
 -nom et # tél. de l'exploitant inadéquat
 -nature des déchets entreposés inadéquat
 -nom et # tél. responsable local inadéquat
 -# tél. d'Urgence Environnement inadéquat

B) Sécurité :

-gardiennage non
 si oui fréquence permanent heures/jour: _____
 -terrain clôturé, si oui : non
 -hauteur clôture > 2m < 2m
 -état clôture bon inadéquat
 -accès verrouillés non
 -détecteur d'intrusion non
 -terrain éclairé la nuit non
 -voies d'accès carrossables en tout temps (y compris l'hiver) inadéquat

C) Approvisionnement en eau :

-débit suffisant en cas d'incendies non

D) Type(s) d'entreposage(s) pratiqué(s) :

-Intérieur (bâtiment) oui, nombre : 1 non (remplir section 6)
 -Extérieur : oui, nombre : 1 non
 -En tas (incluant des barils) oui, nombre : 1 non (remplir section 7)
 -En conteneur oui, nombre : 1 non (remplir section 8)
 -Dans réservoir souterrain oui, nombre : 1 non (remplir section 9)
 -Dans réservoir hors-terre oui, nombre : 1 non (remplir section 10)
 -En lagune oui, nombre : 1 non (remplir section 11)

4 - Mesures de sécurité et d'urgence

A) Plan d'urgence en cas d'incendie :

-Plan d'urgence préparé oui non
 -Disponible au MENVIQ oui non
 -Disponible au Service d'incendies municipal oui non

B) Plan d'urgence en cas de déversement :

-Plan d'urgence préparé oui non
 -Disponible au MENVIQ oui non
 -Equipement sur place :
 -Vêtements protecteurs oui non
 -Personnel qualifié oui non
 -Matériel d'urgence oui non

C) Inspections :

-Fréquence des inspections: Nombre de fois/mois
 -Installations _____
 -Equipements d'urgence _____
 -Etat des contenants _____
 -Equipements de sécurité de détection d'intrusion et d'incendies 4 fois/an
 -Extincteurs d'incendies 1 fois/an
 -Tenue d'un registre d'inspection oui non

systeme d'alarme branche extincteurs sur détecteur de fumée.









P.G. *[Signature]*

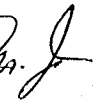
RAPPORT D'INSPECTION - ENTREPOSAGE DE DECHETS DANGEREUX

Nom entreprise : Diésel Fleurimont Inc.

#Générateur : 02749

5 - Identification des déchets dangereux générés

Nom du déchet	No du MENVIQ	Qté. générée/ année (kg ou litre)	Qté entreposée lors de la visite	Mode d'entreposage	Nbr d'expéditions par année	Destinataire
1- <u>huile usée avec varsol</u>	<u>X</u>		<u>3500 ~ 100 litres</u>	<u>3500 litres</u> <u>réservoir - extérieur</u>	<u>3-4 fois/an</u>	
2- <u>vieilles batteries</u>	<u>Y</u>		<u>0</u>	<u>vrac - extérieur</u>	<u>3-4 fois/an</u>	
3- <u>bonbonnes vides d'O₂ et d'acétylène</u>			<u>1 O₂ vide, 1 acétylène vide</u>	<u>vrac - intérieur</u>	<u>12 fois/an</u>	
4- <u>quénilles souillées de graisse (et couvre-pied) et d'huile</u>			<u>1 1/2 baril (45 gal)</u>	<u>vrac - intérieur</u>	<u>1 fois/an</u>	
5- _____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
6- _____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
7- _____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
8- _____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
9- _____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
10- _____	_____	_____	_____	_____	_____	_____

P.G. 

6 - Entreposage intérieur (bâtiment)

NB Si plus d'un bâtiment est utilisé pour l'entreposage dans un même lieu, un feuillet par bâtiment devra être rempli.

A) Identification du bâtiment : # : _____
(# de référence sur plan de localisation)

B) Utilisation du bâtiment :

-Uniquement entreposage de D.D.	oui	non
-Autres utilisations :		
-Industrie - Type: _____	oui	non
-Industrie alimentaire	oui	non
-Commercial	oui	non
-Résidentiel	oui	non
-Edifice public	oui	non

C) Dimension de l'air d'entreposage :

-superficie	_____ M2
-volume	_____ M3
-poids total D.D. entreposés	<20 000kg >20 000kg

(abstraction faite des contenants)

D) Affichage à l'entrée :

-nom de l'entreprise	oui	inadéquat
-nom et # tél. de l'exploitant	oui	inadéquat
-nature des déchets entreposés	oui	inadéquat
-nom et # tél. responsable local	oui	inadéquat
-# tél. d'Urgence Environnement	oui	inadéquat

E) Énumération des D.D. entreposés à l'intérieur du bâtiment (référence à la section 5) :

F) Caractéristiques du bâtiment :

-année de construction	_____
-type de chauffage	_____
-isolation thermique	oui non
-matériaux de construction :	
-charpente	Bois Métal Béton
-murs	Bois Métal Béton
-toiture	Bois Métal Béton
-plancher	Bois Métal Béton

G) Etat du bâtiment (corrections nécessaires) :

-charpente	oui non
-murs	oui non
-toiture	oui non
-plancher	oui non

H) Caractéristiques du plancher :

-plancher entouré d'un murêt formant un bassin en cas de fuite	oui non
-présence de drains / ouvertures si oui, scellés	oui non
-plancher imperméabilisé avec revêtement résistant	oui non

I) Ségrégation des déchets :

-présence de plus d'un type de déchet	oui non
-ségrégation des déchets :	
-par conteneurs	oui non
-par murs et portes coupe-feu	oui non

J) Élévation des déchets :

-hauteur empilements dépasse 2 barils ou l'équivalent	oui non
---	---------

K) Mode d'entreposage :

vrac (barils)
conteneur
réservoir

L) Systèmes de sécurité :

-accès verrouillé	oui	non
-détecteur d'intrusion	oui	non
-détecteur thermique	oui	non
-détecteur de fumée	oui	non
-détecteur de gaz	oui	non
les détecteurs présents sont reliés à un poste d'alarme surveillé en permanence :		
-détecteur d'intrusion	oui	non
-détecteur thermique	oui	non
-détecteur de fumée	oui	non
-détecteur de gaz	oui	non
les détecteurs suivants sont reliés à un système automatique de contrôle de la ventilation et d'extinction d'incendies :		
-détecteur thermique	oui	non
-détecteur de fumée	oui	non
-détecteur de gaz	oui	non

M) Système d'extinction d'incendies :

-gicleurs à eau	oui	non
-gicleurs à mousse	oui	non
-système à gaz inerte	oui	non

N) Propreté du terrain adjacent :

-présence de débris combustibles	oui	non
-contrôle de la végétation	oui	non

P.G. Am.

RAPPORT D'INSPECTION - ENTREPOSAGE DE DECHETS DANGEREUX

7 - Entreposage extérieur en tas (vrac et/ou barils)

NB Si plus d'une aire d'entreposage en tas est utilisé à un même lieu, un feuillet par aire devra être rempli.

A) Identification de l'aire : # : côté du garage
(# de référence sur plan de localisation)

B) Sécurité :

- aire clôturée oui non
- si oui, hauteur clôture > 2m < 2m
- état clôture bon inadéquat
- accès verrouillé oui non
- affichage à l'entrée du site
- nom de l'entreprise oui inadéquat
- nom et # tél. de l'exploitant oui inadéquat
- nature des déchets entreposés oui inadéquat
- nom et # tél. responsable local oui inadéquat
- # tél. d'urgence environnement oui inadéquat

C) Caractéristiques de la plate-forme :

- présence d'une plate-forme oui non sur gravier
- plate-forme en béton oui non
- murêt formant un bassin protégé des eaux de ruissèlement oui non
- plancher imperméable :
- revêtement imperméabilisant oui non
- présence de fissures oui non
- présence de drains oui non
- si oui, drains scellés oui non

D) Recouvrement du tas :

- Abri avec toit imperméable oui non
- Membrane imperméable oui non

Nom entreprise : Diésel Fleurimont Inc.

E) Propreté du terrain adjacent :

- présence de débris combustibles oui non
- contrôle de la végétation oui non
- sol souillé par déversement oui non

F) Diversion des eaux de surface :

- ouvrage de détournement des eaux de ruissèlement provenant des terrains avoisinants (ex. fossé, surélévation du terrain) oui non

G) Enumération des D.D. entreposés : - réservoir à huile usé
- vieilles batteries

#Générateur : 02749

8 - Entreposage extérieur dans conteneur

NB Si plus d'un conteneur est utilisé pour l'entreposage dans un même lieu, un feuillet par conteneur devra être rempli.

A) Identification du du conteneur : # : _____
(# de référence sur plan de localisation)

B) Sécurité :

- aire clôturée oui non
- si oui, hauteur clôture > 2m < 2m
- état clôture bon inadéquat
- accès verrouillé oui non
- affichage à l'entrée du site
- nom de l'entreprise oui inadéquat
- nom et # tél. de l'exploitant oui inadéquat
- nature des déchets entreposés oui inadéquat
- nom et # tél. responsable local oui inadéquat
- # tél. d'urgence environnement oui inadéquat

C) Type de conteneur :

- capacité _____ M³
- entièrement en acier oui non
- joints soudés en continu oui non
- fond imperméable oui non
- cuvette de rétention de fuites oui non
- entièrement peint :
- à l'extérieur oui non
- à l'intérieur oui non
- installé sur des blocs d'au moins 20 cm de haut oui non
- muni d'un système de ventilation oui non
- transportable par camion ou train oui non

D) Enumération des D.D. entreposés :

P.G. Ant-J.

Nom entreprise : Diésel Fleurimont Inc.

#Générateur : 02749

6/9

9 - Entreposage dans réservoir souterrain

NB Si plus d'un réservoir est utilisé pour l'entreposage dans un même lieu, un feuillet par réservoir devra être rempli.

A) Identification du réservoir : # : _____
 (# de référence sur plan de localisation)

B) Sécurité :

-accès verrouillé	oui	non
-affichage à l'entrée du site	oui	inadéquat
-nom de l'entreprise	oui	inadéquat
-nom et # tél. de l'exploitant	oui	inadéquat
-nature des déchets entreposés	oui	inadéquat
-nom et # tél. responsable local	oui	inadéquat
-# tél. d'urgence Environnement	oui	inadéquat

C) Type de réservoir :

-année d'installation	_____	
-capacité	_____	L
-matériel	acier	fibre
-double paroi	oui	non
-protection cathodique	oui	non

D) Type de tuyauterie :

-double paroi	oui	non
-protection cathodique	oui	non
-dispositif anti-débordement	oui	non

E) Installation :

-sur dalle de béton	oui	non
-sur argile (au moins 1 m)	oui	non

F) Détection de fuites :

-prise de niveaux (registre)	oui	non
-enregistrement en continu	oui	non
-puits d'observation	nombre : _____	

G) Enumeration des D.D. entreposés :

P.G. Am. J.

RAPPORT D'INSPECTION - ENTREPOSAGE DE DECHETS DANGEREUX

10 - Entreposage dans réservoir hors-terre extérieur

NB Si plus d'un réservoir est utilisé pour l'entreposage dans un même lieu, un feuillet par réservoir devra être rempli.

A) Identification du réservoir : # : côté du garage
(# de référence au plan de localisation)

B) Sécurité :

- aire clôturée oui non
- si oui, hauteur clôture > 2m < 2m
- état clôture bon inadéquat
- accès verrouillé oui non
- affichage à l'entrée du site
- nom de l'entreprise oui inadéquat
- nom et # tél. de l'exploitant oui inadéquat
- nature des déchets entreposés oui inadéquat
- nom et # tél. responsable local oui inadéquat
- # tél. d'Urgence Environnement oui inadéquat

C) Type de réservoir :

- année d'installation 1994
- capacité 3500 L
- sous-abri oui non
- entièrement peint à l'extérieur oui non
- protection cathodique oui non
- dispositif anti-débordement oui non

D) Installation :

- sur dalle de béton oui non
- bassin de retenue imperméable de volume suffisant en cas de rupture oui non

Nom entreprise : Diésel Fleurimont Inc.

E) Détection de fuites :

- prise des niveaux (registre) oui non
- enregistrement en continu oui non
- puits d'observation nombre : 1

F) Énumération des D.D. entreposés :

huiles usées et
varsol

#Générateur : 02749

7/9

11 - Entreposage dans lagune

NB Si plus d'une lagune est utilisée pour l'entreposage dans un même lieu, un feuillet par lagune devra être rempli.

A) Identification de la lagune : # : _____
(# de référence au plan de localisation)

B) Sécurité :

- aire clôturée oui non
- si oui, hauteur clôture > 2m < 2m
- état clôture bon inadéquat
- accès verrouillé oui non
- affichage à l'entrée du site
- nom de l'entreprise oui inadéquat
- nom et # tél. de l'exploitant oui inadéquat
- nature des déchets entreposés oui inadéquat
- nom et # tél. responsable local oui inadéquat
- # tél. d'Urgence Environnement oui inadéquat

C) Type de lagune :

- année de mise en place _____
- lagune compartimentée oui non
- si oui, nombre de compartiments _____
- double système de membrane étanche oui non
- système de détection de fuites oui non
- système de récupération de fuites oui non

D) Installation :

- ouvrage de détournement des eaux ruissèlement avoisinantes oui non
- ouvrage de retenue de débordements oui non

E) Détection de fuites :

- puits d'observation nombre : _____

F) Énumération des D.D. entreposés :

P.G. *angl*

12 - Attestations

Date de l'inspection (A/M/J): 1989/09/11

Personne rencontrée : Michel Joly

Poste occupé : Propriétaire

Signature : Michel Joly

Inspecteur : Patrice Godin

Titre : Inspecteur

Signature : Patrice Godin

Chargé de projet : CARMEN PELLETIER

Titre : chargée de projet

Signature : Carmen Pelletier

Pièces jointes :
(listes des documents transmis par le générateur)

P.G. Am J

Nom de l'entreprise : Diésel Fleurimont Inc.

#FCE :

No. générateur : 02749

Type d'unité	Nombre d'unités	Etat physique du déchet	Endroit d'entreposage	Type d'entreposage	Présence de bacs	Quantité par contenant	Concentration en BPC	Quantité totale de BPC	Date de début (A/M/J)	Quantité ajoutée/mois	Etat des unités
Condensateur		Liquide	Intérieur	Bâtiment	oui	Kg :	<50ppm	Kg :	19 / /	Kg :	Bon
Transformateurs		Boue		Conteneur			50-500ppm				Passable
Barils		Sol	Extérieur	En tas	non	L :	500ppm-40%	L :		L :	Fuites
Autres		Autres		Lagune			40% +				
				Rés. hors-terre		M3 :	Conc.:	M3 :		M3 :	
				Rés. souterrain							
Type de d'unité		Etat physique du déchet	Endroit d'entreposage	Type d'entreposage	Présence de bacs	Quantité par contenant	Concentration en BPC	Quantité totale de BPC	Date de début	Quantité ajoutée/mois	Etat des unités
Condensateur		Liquide	Intérieur	Bâtiment	oui	Kg :	<50ppm	Kg :	19 / /	Kg :	Bon
Transformateurs		Boue		Conteneur			50-500ppm				Passable
Barils		Sol	Extérieur	En tas	non	L :	500ppm-40%	L :		L :	Fuites
Autres		Autres		Lagune			40% +				
				Rés. hors-terre		M3 :	Conc.:	M3 :		M3 :	
				Rés. souterrain							
Type de d'unité		Etat physique du déchet	Endroit d'entreposage	Type d'entreposage	Présence de bacs	Quantité par contenant	Concentration en BPC	Quantité totale de BPC	Date de début	Quantité ajoutée/mois	Etat des unités
Condensateur		Liquide	Intérieur	Bâtiment	oui	Kg :	<50ppm	Kg :	19 / /	Kg :	Bon
Transformateurs		Boue		Conteneur			50-500ppm				Passable
Barils		Sol	Extérieur	En tas	non	L :	500ppm-40%	L :		L :	Fuites
Autres		Autres		Lagune			40% +				
				Rés. hors-terre		M3 :	Conc.:	M3 :		M3 :	
				Rés. souterrain							
Type de d'unité		Etat physique du déchet	Endroit d'entreposage	Type d'entreposage	Présence de bacs	Quantité par contenant	Concentration en BPC	Quantité totale de BPC	Date de début	Quantité ajoutée/mois	Etat des unités
Condensateur		Liquide	Intérieur	Bâtiment	oui	Kg :	<50ppm	Kg :	19 / /	Kg :	Bon
Transformateurs		Boue		Conteneur			50-500ppm				Passable
Barils		Sol	Extérieur	En tas	non	L :	500ppm-40%	L :		L :	Fuites
Autres		Autres		Lagune			40% +				
				Rés. hors-terre		M3 :	Conc.:	M3 :		M3 :	
				Rés. souterrain							

P.G. Am. J.



1 Vue de l'extérieur



2 Vue de l'extérieur

Inspecteur: Patrice Godin
Date: le 11 septembre 1989

Diésel Fleurimont inc.
No de générateur: 02749



3 Vieux réservoir d'huile



4 Vieux réservoir d'huile

Inspecteur: Patrice Godin
Date: le 11 septembre 1989

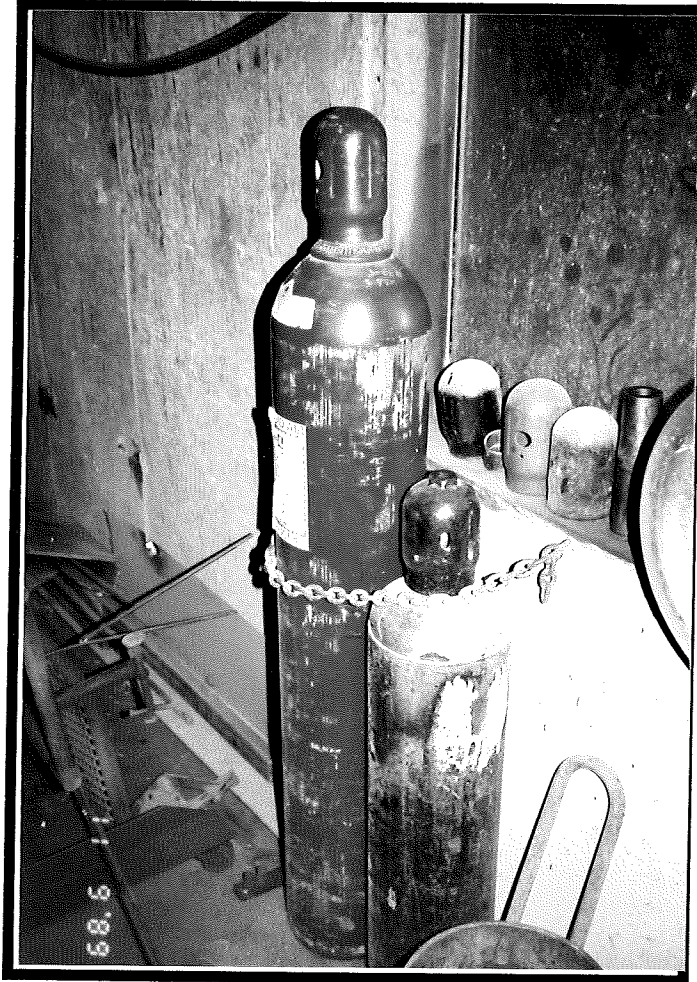
Diésel Fleurimont inc.
No de générateur: 02749



5 Déchets dans une pente

Inspecteur: Patrice Godin
Date: le 11 septembre 1989

Diésel Fleurimont inc.
No de générateur: 02749



6 Bonbonnes vides
d'oxygène et
d'acétylène

Inspecteur: Patrice Godin
Date: le 11 septembre 1989

Diésel Fleurimont inc.
No de générateur: 02749



7 Chiffons et couvre-tout
souillés



8 Vue de l'extérieur
(côté de l'usine)

Inspecteur: Patrice Godin
Date: le 11 septembre 1989

Diésel Fleurimont inc.
No de générateur: 02749



9 Vue de l'extérieur (emplacement habituel des vieilles batteries)

Inspecteur: Patrice Godin
Date: le 11 septembre 1989

Diésel Fleurimont inc.
No de générateur: 02749



RAPPORT D'ÉVÉNEMENT

Numéro de dossier D.G.I.E.	
Numéro de dossier d'origine	
57610-05-	011
0044909	

Nature de l'événement: *Inspection site entreprises de déchets dangereux après avis correction*

Date et heure de l'événement: **SURVENU ENTRE** 9 09 26 | 12 30 | ET 9 09 26 | 14 00

Localisation: *Diéval Trileurmont Linc*

Genre d'entreprise/Site: *Réparation moteur Diesel*

Adresse de la place d'affaires/Site: *2395 chemin Lemire Trileurmont*

Personne rencontrée: *Michel Gohy* Fonction: *Propriétaire* Municipalité: *Trileurmont*

Plaignant: *Michel Gohy*

Adresse: *Trileurmont*

Fonctionnaire autorisé: *André Gagnon*

Date et heure du constat: A M J | h m | Rés.: A M J | h m

No région: A M J | h m

Points à vérifier: Photographie Échantillon Température oui non

Résumé

Le présent rapport fait suite à l'inspection effectuée l'entreprise suite à l'avis de correction envoyé le 11 décembre 1989.

La compagnie de M. Gohy j'ai constaté que l'entreprise avait procédé à la construction d'un bâtiment participant un casseau de environ 5 000 gallons installé pour la récupération des vidés huiles.

Par contre, ce bûche d'entrappe de déchets dangereux est à plusieurs endroits contenant des vidés huiles, des huiles, des filtres à l'huile, contenant des plastiques, graville, batteries pour le sol et sol assés de l'huile, comme le démontre les photos ci-jointes. De plus les drains de plancher accidentellement dans un puits fosse à l'huile de l'usine lequel est contenue de l'huile.

J'ai demandé à M. Gohy de procéder sommairement à la décontamination de son terrain, plus m'a informé de l'envoi des photos.

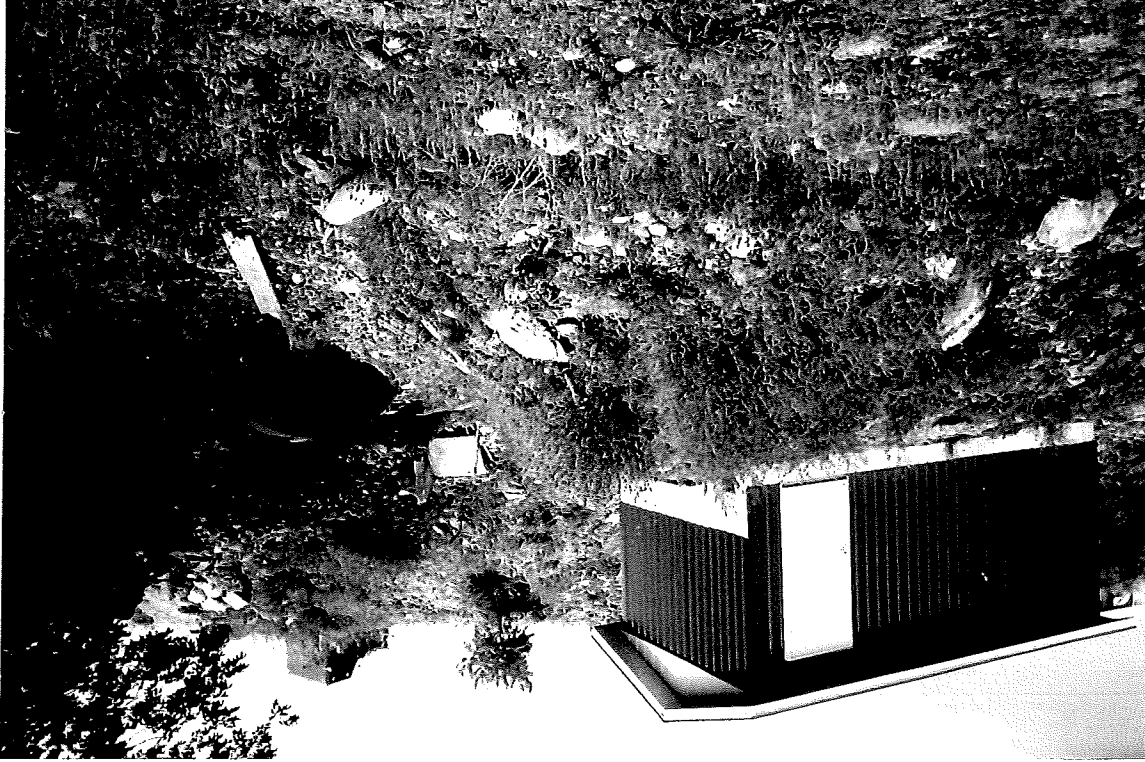
Utiliser le nombre de pages requises

Recommandation: *Peut être que conformément à l'avis de correction pour assurer de l'avenir dans le prochain administrative arrêté.*

Réception	Initiale	Date	Matricule :		Date	Heure	
		A M J	A M J	A M J	A M J	h m	h m
Rédigé par:	<i>André Gagnon</i>				9 09 03	14 00	15
Vérifié par:					A M J	h m	h m
C.C.:							



Diesel Fuel
Fuel
90-09-26
J. J. [Signature]





*Diesel Fuel
Fuelment
9009-86
@ Douglas*





Field Museum
Chicago
Illinois
9009-96
C. J. ...

RAPPORT D'ÉVÉNEMENT

Numéro de dossier D.G.I.E.	
Numéro de dossier d'origine	
7610	05-01
0044900	

Nature de l'événement <i>Chapeletin lubrification de déchets dangereux</i>	
Date et heure de l'événement	9 0 0 3 / 1 2 / 1 5 3 0 ET 9 0 0 3 / 1 2 / 1 6 3 0
Localisation	<i>Therémont</i>
Genre d'entreprise/Site	<i>Garage mécanique (Semiers)</i>
Adresse de la place d'affaires/Site	Municipalité <i>Therémont</i>
Personne rencontrée	Fonction <i>2395 Chemin Lemire</i> <i>Michel Joly</i> <i>président</i>
Plaignant	
Adresse	
Fonctionnaire autorisé	Date et heure du constat <i>Jacques Savois</i> 9 0 0 3 / 1 2 / 1 6 5 0 5 T E S
Points à vérifier:	Photographie <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Échantillon <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Température <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>

Résumé

*En compagnie de M. Joly propriétaire de Swiss Flow-
Mont, je visite le terrain et m'aperçois que des
remplissage à été effectués à la grandeur des
tambour avec des déchets provenant du garage
(pneu de moton, canne d'huile, absorbant rempli d'huile etc.)
Je demande donc à M. Joly de bien voir à faire récupérer
ces déchets et lui demande pourquoi il ne place
pas cela dans le conteneur à déchets. Il me
répond que [redacted] refuse qu'il place
cela dans le conteneur quand cela sortent de l'huile.
Je lui dit que pour des traces d'huile il n'y a
pas de problème et que tout le autre garage font
de même. (à vérifier, ne semble pas se rendre compte
de la pollution qu'il génère, semble plutôt insouciant
face à l'huile et les autres déchets.
Pour ce qui est des réservoir d'huile extérieures,
M. Joly me dit que des plans sont déjà fait en vue
Utiliser le nombre de pages requises*

Recommandation <i>Savois ditok mai 1990. et le tenu a l'œil pour le nettoyage semble très négligent.</i>		
Réception	Initiale	Date
Rédigé par: <i>Jacques Savois</i>		A M J
Vérifié par:	Matricule :	Date M J A M J h m
C.C.:		90 0 3 / 1 2 / 1 6 5 0 5 T E S

RAPPORT D'ÉVÉNEMENT (suite)

Résumé

De nouvelles jum. bâtiment afin d'habiter le nouveau
d'habiter aussi et que le plancher sera étanche
et les murs en briques en béton de sorte à former
une cassette. Les travaux sont de bruler les jum. que
le sol sera sec soit vers le fin d'année 1950.



RAPPORT D'ÉVÉNEMENT

Numéro de dossier D.G.I.E

Numéro de dossier d'origine

1610 - 051 - 01
0044900

Nature de l'événement									
<i>inspection de contrôle suite à bris de conduite</i>									
Date et heure de l'événement		SURVENU ENTRE		9 0 2 07 14 20		ET		9 0 2 07 15 17	
Localisation									
<i>2395 Chemin Lévesque Fleuryville</i>									
Genre d'entreprise/Site									
<i>Garage</i>									
Adresse de la place d'affaires/Site									
<i>2395 Chemin Lévesque Fleuryville</i>									
Personne rencontrée		Fonction		Municipalité		Numéro de téléphone		Bur.: Rés.:	
<i>Michel Joly</i>		<i>président</i>		<i>Fleuryville</i>		<i>566-2366</i>		<i>566-2366</i>	
Plaignant									
Adresse									
Fonctionnaire autorisé									
<i>Laque Saint</i>									
Points à vérifier:									
Photographie		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		Échantillon		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		Température	
Date et heure du constat		9 0 2 07 14 20		No région		566		S E S	
Résumé									
<i>Demande de délai pour réaliser la mesure, il arriverait un voir inspecteur jui 1990 pour les faire et je crains qu'il serait primordial de leur laisser quelque qui pour que tout soit nettoyé et que le réservoir et le réservoir d'huile soit aménager.</i>									
<i>Je n'ai pu trouver ni champ de lettres ou de pièces de papier sechant le sol à cause de la neige qui de surcroît, une nouvelle propriété peut aussi peut-être préférer.</i>									
Recommandation									
<i>Utiliser le nombre de pages requises</i>									
<i>recommande au printemps (avril 1990)</i>									
Réception		Initiale		Date		Matricule :		Date	
				A M J				A M J	
Rédigé par:		Initiale		Date		Matricule :		Date	
<i>J. Saint</i>				A M J				A M J	
Vérifié par:		Initiale		Date		Matricule :		Date	
				A M J				A M J	
C.C.:									



Sherbrooke, le 6 mars 1990

M. Michel Joly, président
Diesel Fleurimont inc.
2395, chemin Lemire
FLEURIMONT (Québec)
J1H 5H3

OBJET: Rapport annuel 1989 sur
les déchets dangereux

Monsieur,

Conformément à l'article 13 du Règlement sur les déchets dangereux (Q-2, r.12.1), vous devez transmettre au ministère de l'Environnement du Québec un rapport annuel pour chaque déchet dangereux que vous produisez.

Nous vous rappelons donc de nous faire parvenir avant le 1er avril 1990 un rapport annuel pour les déchets produits au cours de 1989 ainsi que vos prévisions pour les déchets qui seront produits au cours de 1990.

Vous trouverez ci-joint un (des) formulaire (s) du rapport annuel ainsi qu'une copie du guide explicatif s'appliquant à ce formulaire.

Si vous avez besoin d'informations additionnelles, vous pouvez communiquer avec monsieur Charles Breton au numéro de téléphone (819) 820-3882.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration et veuillez ne pas tenir compte de cette lettre si vous avez déjà fait parvenir vos rapports annuels.

Veuillez prendre note que notre nouvelle adresse est maintenant le 3330, rue King Ouest, bureau 170, Sherbrooke, J1L 1C9.

Nous vous prions d'accepter nos salutations distinguées.

Le directeur régional
de l'Estrie

pour ROLLAND MERCIER

BB/g1
p.j.



CERTIFIÉ

Sherbrooke, le 11 décembre 1989

Diesel Fleurimont inc.
2395, chemin Lemire
FLEURIMONT (Québec)
J1H 5H3

À l'attention de Monsieur Michel Joly, propriétaire

OBJET: Avis de correction

N/dossier: 7610-05-01-G 0044900

Monsieur,

Une inspection a eu lieu le 11 septembre 1989 à la compagnie "Diesel Fleurimont inc.", située au 2395 chemin Lemire à Fleurimont, par un inspecteur du groupe S.M. Aménatech inc. Suite à l'analyse du rapport que ce groupe nous a soumis, il en ressort que le mode d'entreposage de vos déchets dangereux n'est pas conforme à la Loi sur la qualité de l'environnement.

Vous contrevenez aux articles 9, 48, 49, 49.1, 49.5, 49.6 et 49.7 du Règlement sur les déchets dangereux (Q-2, r.12.1). Vous contrevenez également aux articles 2.1, 2.4, 2.9, 3.1.8, 3.3.2, 4.1, 4.8, 4.9 et 4.11 du Guide d'entreposage de déchets dangereux. Vous trouverez jointe à cette lettre une copie des articles ci-haut mentionnés.

En conséquence, vous devrez apporter les corrections nécessaires afin que votre site d'entreposage de déchets dangereux soit conforme à la réglementation et au Guide d'entreposage des déchets dangereux. Les corrections visées aux articles 48, 49, 49.1, 49.5, 49.6 et 49.7 doivent être effectuées **immédiatement** et votre terre contaminée d'huile devra être acheminée au site d'enfouissement sanitaire. Quant aux corrections visées aux autres articles, elles devront être effectuées au plus tard le 2 février 1990.

Le rapport nous informe également que des déchets sont accumulés dans une pente. Vous contrevenez ainsi à l'article 134 du Règlement sur les déchets solides, dont vous trouverez une copie jointe à cette lettre. Nous vous demandons de vous corriger au plus tard le 2 février 1990.

Sans préjudice aucun de notre part ou de la part de quiconque concernant les recours légaux possibles, nous tenons cependant à vous signifier qu'à défaut de vous conformer à la présente, votre dossier sera transmis à notre Service Juridique afin que des mesures nécessaires soient prises pour assurer le respect de la loi et de la réglementation.

Si de plus amples informations vous sont nécessaires, vous pouvez contacter monsieur Robert Goulet ou madame Danièle Bourassa au numéro de téléphone (819) 566-5882.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

DB/g1
p.j.

Berthold Brochu, ing.,
chef du Service industriel

c.c. Municipalité de Fleurimont



Sherbrooke, le 4 novembre 1988

M. Michel Joly, président
Diesel Fleurimont inc.
2395, chemin Lemire
FLEURIMONT (Québec)
J1H 5H3

OBJET: Obligation de produire un
rapport d'entreposage de
déchets dangereux

Monsieur,

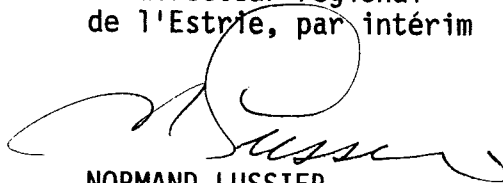
Conformément à l'article 5 du décret 1314-88 modifiant le Règlement sur les déchets dangereux adopté le 14 septembre 1988, vous devez transmettre au ministère de l'Environnement du Québec, un rapport sur l'entreposage de déchets dangereux. Ce rapport doit être transmis au plus tard le 15 novembre 1988. A cet effet, vous trouverez ci-joint le formulaire.

Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez contacter la Direction régionale dont l'adresse figure au bas de cette page.

A titre de renseignement, le Règlement sur les déchets dangereux, incluant les dernières modifications entrées en vigueur le 14 septembre dernier est disponible dans les bonnes librairies de votre région ou chez l'Éditeur Officiel. Un exemplaire de ce Règlement vous permettrait de constater quelles sont les normes auxquelles vous devez vous conformer.

Veillez accepter, nos salutations distinguées.

Le directeur régional
de l'Estrie, par intérim



NORMAND LUSSIER

RG/sstp
p.j.

P.S.: Si votre entreprise ne produit pas de déchets dangereux au sens du Règlement sur les déchets dangereux, veuillez nous le confirmer par écrit (si ce n'est déjà fait).